

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QU' :

Une séance extraordinaire du conseil aura lieu le **24 JANVIER 2023 à 19 H 00** au Centre communautaire de Lost River situé au 2811 Route 327, eu égard au sujet suivant :

1. Avis de motion - Règlement # 298-2023 décrétant l'imposition des taxes et compensation pour l'année 2023
2. Dépôt - Projet de Règlement # 298-2023 décrétant l'imposition des taxes et compensation pour l'année 2023
3. Avis de motion – Règlement # 299-2023 à # 343-2023 modifiant le règlement de zonage # 192-2012, tel qu'amendé, afin d'encadrer les établissements de résidence principale sur le territoire
4. Dépôt - Règlement # 299-2023 à # 343-2023 modifiant le règlement de zonage # 192-2012, tel qu'amendé, afin d'encadrer les établissements de résidence principale sur le territoire
5. Avis de motion – Règlement # 344-2023 modifiant le règlement sur les permis et certificats 195-2012, tel qu'amendé, afin d'ajouter de nouvelles définitions en lien avec les établissements de résidence principal
6. Dépôt - Règlement # 344-2023 modifiant le règlement sur les permis et certificats 195-2012, tel qu'amendé, afin d'ajouter de nouvelles définitions en lien avec les établissements de résidence principal

Lors de cette séance les délibérations et questions du public porteront exclusivement sur les sujet ci-haut.

Donné à Harrington ce 13^{ème} jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-trois.



Mathieu Dessureault
Directeur général adjoint